

## Vous avez des problèmes / des doutes sur la qualité de votre raccordement à la fibre

**Vous pouvez nous signaler toute anomalie que vous auriez constatée lors de la réalisation de votre raccordement à la fibre optique grâce à ce lien internet :**

<https://declaration-malfaçon-raccordement.altitudeinfra.fr/>

- Après analyse de votre signalement, des réparations ou une remise en conformité pourront être réalisées en lien avec votre fournisseur d'accès internet.

### Les problèmes les plus fréquents :

- Des percements de murs, de montants de porte ou de fenêtre non-autorisés ou mal réalisés
- Des cheminements de câbles mal fixés ou gênants en intérieur ou en façade
- Des fibres abîmées (ex : angle droit) qui réduisent les débits disponibles
- Des prises optiques sans étiquette posées dans un endroit pas pratique



**Attention :** cette plateforme ne concerne que les **défauts de réalisation** des travaux de raccordement chez les personnes (percements, parcours câble, fixation du câble ou de la prise terminale optique, ...).

- Pour des coupures de service, il faut que chaque abonné appelle le service client de son FAI (fournisseur d'accès internet).
- Pour les dommages visibles sur les infrastructures de fibre optique dans la rue (ex : poteau cassé, câble fibre arraché ou pendant), une plateforme « dommages réseaux » existe ici : <https://dommages-reseaux.altitudeinfra.fr/?DSP=Doubs>
- Pour des questions d'éligibilité, d'adresse, de nouvelles constructions, s'adresser au Syndicat : [contact@doubs-thd.com](mailto:contact@doubs-thd.com)